



Discours de Son Excellence le Président de la République Libanaise

Général Joseph Aoun

Durant le débat général de la 80^e session de l'Assemblée Générale

des Nations Unies

Mardi 23 Septembre 2025

Siège des Nations Unies

New York

Madame la Présidente,

M. Le Secrétaire Général

Chers collègues, chefs d'états et de délégations,

Je me tiens devant vous aujourd’hui pour parler de paix, de développement et de droits de l’Homme, alors que mes compatriotes sont confrontés à la mort dans leur quotidien, qu’une partie de mon pays demeure occupée et que ma patrie et mon peuple vivent dans l’adversité et l’incertitude du devenir.

Cette situation me ramène 77 ans dans le passé, au comité de rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme en 1948, lorsque la grande Eléonore Roosevelt intervint dans un débat animé en soutien à l’un des membres de ce comité afin « qu’il ne soit pas laissé seul » dit-elle à son auditoire.

Ce à quoi le membre concerné répondit : « Madame, mon souci n'est pas de me ranger du côté de la majorité ou de la minorité mais du côté de la vérité. »

L'auteur de ces mots n'est autre que Charles Malek, le philosophe libanais qui a contribué avec d'autres grands esprits de ce monde, à donner à l'Humanité cette déclaration éternelle. Il a également eu l'honneur de présider cette assemblée de 1958 à 1959 représentant mon pays, le Liban.

Madame la Présidente,

M. le Secrétaire Général,

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

J'ai voulu commémorer cet incident aujourd'hui, pour deux raisons ; d'abord pour exprimer mon immense fierté mais aussi mon sentiment de responsabilité accrue, alors que je m'adresse à vous pour la première fois en ma qualité de président de la République Libanaise, à l'occasion du 80eme anniversaire de cette grande organisation.

Deuxièmement, parce que l'objet de notre session est de réfléchir à la relation inhérente entre ces trois principes vertueux qui sont la paix, le développement et les droits de l'Homme.

L'expérience libanaise, de même que les leçons tirées au niveau régional et international, nous enseignent qu'il ne peut y avoir de développement sans paix, de croissance dans le chaos, ou de prospérité au cœur des guerres et des conflits. La paix étant l'unique terreau du développement. De plus, ces mêmes expériences, nous montrent que s'il ne peut y avoir de développement sans paix, celle-ci ne peut exister sans la justice. Or, la justice même est inatteignable sans les droits de l'Homme, notamment le droit fondamental à vivre dans la dignité. Sans dignité la paix est une illusion, une terre aride, oppressive où ne poussent que la pauvreté, la violence et la guerre.

Depuis la fondation de cette Assemblée dont le Liban est parmi les premiers membres signataires en 1945, sa charte stipule : « la détermination de préserver les générations futures du fléau de la guerre » et la résolution « à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. » Et « le recours aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. »

Ces principes honorables figurent sur la charte de notre organisation depuis 80 ans alors que dans notre vécu quotidien, le sang de nos peuples continue de couler.

Les raisons pour cela sont multiples. Elles peuvent être attribuées à la nature humaine, ou à la dynamique des relations entre pays, aux conflits d'intérêts, à l'hégémonie ou encore à la capitalisation des atouts de puissance dans tous les domaines.

Cependant, depuis trente années, un nouveau facteur est venu attiser cette situation et plus particulièrement, depuis que de cette même tribune, on commença à parler d'un nouvel ordre mondial. La cause principale découle, des défis posés par la pluralité au sein des sociétés, qui se manifestent en crise d'identités et d'ethnicités à l'ère de la globalisation. D'un côté les hommes expriment un besoin réel de coopérer et de s'intégrer, et de l'autre cette même impulsion génère une peur que cette ouverture, ne mette en péril, leur identité nationale. Tragiquement cette dualité a contribué à reconduire l'humanité vers les conflits.

Nous devons reconnaître ici, que la religion est un facteur primaire dans la définition des identités des groupes humains. Au nom de la religion des milliers sont morts, en son nom des frontières entre pays se sont embrasées, et en son nom aussi plusieurs sociétés se sont effondrées de l'intérieur. De plus, la religion continue de façonner le monde d'une manière très profonde. Alors que l'islamophobie et la peur de l'autre, de la différence, monte en Occident, l'Orient reste hanté par le souvenir de la colonisation et les reliquats des guerres de religion. En dépit des avancées scientifiques remarquables, le monde se retrouve piégé dans une époque révolue.

Madame la Présidente,

M. le Secrétaire Général,

Chers collègues,

Du cœur de ce dilemme, émerge le rôle unique du Liban et sa signification sur la scène internationale. Au milieu du choc des civilisations, le Liban apparaît comme une nation où Chrétiens et Musulmans coexistent égaux mais différents, à l'ombre d'une Constitution qui garantit une représentation équitable aux deux communautés, et un cadre de citoyenneté pour tous. Ce modèle, bien que critiqué par certains, offre une approche unique telle que Sa Sainteté le Pape Jean Paul II l'a décrit : « Le Liban est plus qu'un pays, c'est un message de pluralité et de liberté » et je souhaite ici réitérer ce message et dire : le Liban est un message de liberté et de pluralité pour l'Orient et l'Occident.

Dans une région où les hommes tuent et se font tuer pour leur croyance religieuse ou même pour un signe religieux ostentatoire, le Liban apparaît comme un modèle unique irremplaçable. Dans ce monde tourmenté, tiraillé entre ceux qui veulent imposer un habit religieux et ceux déterminés à les empêcher, le Liban offre un modèle unique indispensable à la région et au monde entier.

Un modèle qui m'a permis à moi, le Libanais arabe, de devenir le seul président chrétien dans une région qui s'étend de l'Est de l'Asie aux côtes de l'Europe.

Mon pays, ce Liban, à la fois terre de laïcité et de foi profonde, existant sans la coercion d'un quelconque contrat, d'une restriction ou d'une imposition de quelque sorte, est en vérité un modèle à préserver par tous ceux qui croient en un avenir meilleur pour l'Humanité. Cela appelle deux questions essentielles : pourquoi la communauté internationale devrait-elle se soucier de la préservation du Liban ? Et comment cela peut-il se faire ?

En effet, la sauvegarde du Liban, unique modèle de coexistence, est un devoir humain fondamental, puisque cette expérience, si elle venait à disparaître, ne pourrait être reproduite nulle part ailleurs.

Si le chrétien disparaît du Liban, l'équation s'effondre et sa justice disparaît. Si le musulman tombe l'équation chancelle et son équilibre se brise.

Ainsi, la chute du Liban, précipitée par la perte de l'une de ses composantes intégrales, favoriserait de part et d'autre du globe, la montée de tous les extrémismes, et de la violence physique, morale, voire sanglante.

Il est clair aujourd'hui que les raisons sous-jacentes de la guerre au Liban, de même que les motifs insidieux qui en sont la cause, avaient pour but de détruire ce modèle unique. Ces actions ont servi à justifier un Orient fracturé par des identités et des ethnicités rivales destinées à maintenir la région dans un état de conflit permanent.

Bien que certaines entités puissent tirer profit de cette situation, son contraire néanmoins, demeure dans l'intérêt du monde et de l'humanité qui œuvre pour la paix globale.

Ainsi la réussite de l'expérience libanaise servirait de modèle de référence pour tous les pays. Ce Liban est aujourd'hui un pays vivant, résolu, déterminé et énergétique, refusant de succomber face à l'adversité.

Pour le sauver, il faut tout simplement s'engager fermement, en paroles et en actions, afin de le libérer de l'occupation et d'assurer la souveraineté exclusive de l'état libanais sur l'ensemble de son territoire, uniquement par ses forces armées légales et légitimes.

Telle est la volonté unanime des Libanais depuis la déclaration du 27 novembre 2024, qui fut adoptée avec le soutien des Etats Unis, de la France et de cette même organisation, comme mécanisme pour appliquer la résolution 1701 du Conseil de Sécurité.

J'avais réaffirmé cet engagement dans mon discours d'investiture en janvier 2024, et le gouvernement aussi dans son communiqué ministériel, en février dernier. Tout au long de nos négociations avec Tom Barack, l'émissaire du président Donald Trump, nous avons travaillé à l'élaboration d'une feuille pour garantir la stabilité sur notre territoire. Nous nous y sommes engagés et nous attendons que les parties concernées s'y engagent à leur tour.

Le Liban cherche aujourd'hui ce qui assure sa préservation. Permettez-moi ici de souligner avec beaucoup de fierté, le caractère exceptionnel de mon pays et de mon peuple. La diaspora libanaise dont les membres visitent chaque année le Liban en nombre équivalent au tiers de la population résidente, constitue un testament à l'attachement des Libanais à leur mère patrie. De plus, chaque grand chantier ou projet majeur de notre région porte une signature libanaise et pas un évènement artistique ou culturel ne se fait sans une empreinte libanaise. En fait je peux dire avec quasi-certitude que dans chaque œuvre significative il existe une contribution libanaise.

Plus encore, parmi les membres de cette assemblée distinguée, rares sont les pays qui n'accueillent pas sur le sol une présence libanaise active, productive et engagée. Les Libanais s'intègrent harmonieusement dans leurs pays d'accueil, respectant leurs lois et leurs coutumes, tout en restant aussi fidèles à leur pays d'adoption qu'à leur patrie.

Nous, Mesdames et Messieurs, sommes un pays capable d'embrasser la modernisation et avons déjà entrepris un programme progressif pour notre sortie de la crise économique et financière. Il comporte un audit financier indépendant, et prévoit la restructuration du secteur bancaire et la modernisation de l'administration. Nous avons également entrepris la lutte contre la corruption et le crime organisé afin

de rétablir la confiance des Libanais en leur Etat et la confiance du monde en le Liban.

Simultanément, nous avons entamé des réformes législatives et institutionnelles, consacrant l'indépendance des autorités de régulation des secteurs productifs du pays. Nous avons aussi consolidé l'indépendance du système judiciaire et nous nous sommes alignés sur les standards internationaux dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Notre gouvernement a également entériné l'adhésion du Liban à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, fidèle à son engagement historique aux principes de la légitimité internationale.

De même que nous sommes résolus à promouvoir les libertés publiques, à lutter contre les discours de haine, et à engager les femmes et les hommes dans la prise de décisions.

Mesdames et Messieurs,

L'investissement du Liban dans l'enseignement de qualité est séculaire. Aujourd'hui cet investissement s'étend à l'économie de la connaissance. Le Liban fort d'un capital humain inestimable se trouve à un carrefour incontournable par où passent tous les couloirs commerciaux.

Nous avançons sur tous ces plans, alors que notre pays ploie sous plusieurs fardeaux simultanés, dont le plus pressant demeure l'instabilité le long de notre frontière sud où nous demandons l'arrêt immédiat des agressions israéliennes, leur retrait total de l'ensemble de notre territoire occupé et la libération de nos otages que nous

n’oublions pas. Nous insistons sur l’application complète de la résolution 1701 du Conseil de Sécurité.

Cela peut se faire avec l’aide du mandat accordé à la Force Intérim des Nations Unies au Liban (FINUL) en collaboration, pour une période transitoire, avec l’armée Libanaise afin de rétablir la paix et la stabilité. Dans ce contexte, permettez-moi de remercier les membres du Conseil de Sécurité qui ont voté le renouvellement du mandat de la Finul afin de nous aider à rétablir une paix et une stabilité durable.

Cependant, les causes profondes de notre conflit transcendent nos frontières. Pour cela notre devoir moral, humain et politique est de mettre une fin immédiate à la tragédie qui se déroule à Gaza. Nous appelons à la relance d’un nouveau processus politique visant à trouver une solution juste et durable au problème palestinien, issue de la décision de la Communauté internationale et du principe de la solution à deux états -vivants dans la sécurité et la dignité- telle que votée par votre assemblée générale à la majorité de 142 états, dans la Déclaration de New York.

Le deuxième fardeau que nous sommes contraints d’épauler est la question des déplacés syriens qui a lieu sur notre sol et qui lorsque mesurée au nombre d’habitants au Liban, reste inédite, étant la plus grande dans l’histoire. Le Liban espère des Nations Unies et de leurs agences spécialisées ainsi que des autorités syriennes d’apporter une solution à cette situation critique. A travers des négociations directes et avec le soutien du Royaume d’Arabie Saoudite, nous souhaitons trouver des accords et des mémorandums pour tous les aspects de nos relations bilatérales. Le but étant d’assurer le retour en sécurité et en dignité des citoyens syriens déplacés et de restaurer les relations spéciales, qui unissent Le Liban à la Syrie, en relations de bon voisinage et de coopération étroite dans différents domaines, dépassant ainsi tous les malentendus du passé.

Le troisième fardeau qui nous accable aujourd’hui est la reconstruction du Liban, par suite de l’agression Israélienne sur notre territoire, surtout en ce qui concerne l’infrastructure nécessaire au retour de l’autorité libanaise à l’ensemble des zones frontalières. Mais aussi, la reconstruction des habitations et des villages passés au bulldozer et anéantis par l’agression, car il ne peut y avoir de stabilité s’ils ne sont reconstruits et leur beauté retrouvée.

De plus, subsiste la question de la fourniture aux forces armées légales, les moyens nécessaires pour assurer la défense du territoire et l’intégrité nationale. Nous demeurons confiants dans les initiatives publiques visant à organiser des conférences internationales dédiées à cet effet.

Mesdames et Messieurs,

Le Liban ne recherche aucune faveur, aucun privilège. Il appelle la communauté internationale à agir avec responsabilité, équité et égalité lui permettant ainsi de recouvrer son rôle comme terre de liberté et de pluralité. C’est ce même esprit qui a motivé cette vénérable assemblée le 16 septembre 2019, à répondre favorablement à sa requête d’établir « l’Académie de l’Homme pour la rencontre et le dialogue » sur son sol - une décision ajournée - éclipsée par les différentes crises que le Liban subit depuis quelques années.

Aujourd’hui, le Liban est résolu à faire revivre cette initiative vitale. Notre engagement consiste à nous rassurer nous-mêmes et à envoyer un message au

monde : Le Liban veut retrouver sa juste place au sein de la communauté internationale et son statut parmi les pays réunis aux Nations Unies, plateforme des valeurs humaines et de l'avancement de l'Humanité.

Mesdames et Messieurs,

Pour finir, je souhaite revenir à mon message d'ouverture, alors que je me tiens parmi vous plaident pour la paix, mes compatriotes continuent de payer de leurs vies. La lutte reste très acharnée entre deux options : un Liban terre de vie et de joie irradiant ces deux valeurs à sa région et au monde entier, ou un Liban lieu de misère et de malheurs disséminant les graines du conflit à la région et au monde.

Nous, au Liban avons choisi la première option et allons nous y commettre entièrement.

Je fais appel à vous tous, pour la paix dans notre région, ainsi que pour le bien de l'Humanité, tenez-vous à nos côtés, n'abandonnez pas le Liban.